

COLLECTIVITÉS ressources
EXPERTISE **ÉNERGIE**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

modification de comportement

énergies renouvelables

INDUSTRIE

URBANISME déchets

montée en compétences

bâtiment



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ADEME FORMATION



UNE EXPERTISE AU SERVICE DE LA **MONTÉE EN** **COMPÉTENCES**

**La formation permet
d'accompagner les
acteurs de notre
société dans la
transition énergétique
et environnementale.
Elle est
complémentaire
des actions de
sensibilisation, en
visant des objectifs
opérationnels de
savoir-faire.**

Pour l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la formation des acteurs doit les aider à atteindre, et surtout à consolider, les objectifs environnementaux et énergétiques, nationaux ou européens. Le Service Formation Externe de l'ADEME y contribue à travers trois modes d'intervention :

- La **conception** et la **diffusion** de modules de formation sur des démarches et méthodes développées par nos équipes, tels que les PCET¹, l'AEU² ou les Plans de Prévention des déchets. L'Agence porte les plans de formation des réseaux qu'elle anime, comme les Espaces INFO→ENERGIE et les CEP³.
- Le **partenariat** avec des organismes de formation, afin d'atteindre un plus grand nombre de stagiaires.
- La **contribution**, par la **mobilisation** des acteurs institutionnels tels que les ministères, ou celle des acteurs professionnels comme les OPCA⁴ et les organisations professionnelles, à la mise en place de stratégies de formation permettant une plus grande et une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques ou environnementaux.

¹ Plans Climat-Energie Territoriaux

² Approche Environnementale de l'Urbanisme

³ Conseils en énergie partagés

⁴ Organisme paritaire collecteur agréé



L'ADEME intervient en amont auprès de nombreux acteurs afin de contribuer à la montée en compétences d'une branche ou d'une profession. Il s'agit notamment d'organisations professionnelles, d'organismes financeurs de la formation professionnelle, de chambres consulaires et de ministères.

INTERVENIR EN AMONT : CONSEILLER, ORIENTER ET DONNER LES MOYENS DE SE MOBILISER

Dans le domaine **du bâtiment et de la construction**, la transition énergétique passe essentiellement par des chantiers de rénovation qui nécessitent du personnel de chantier bien formé aux nouvelles techniques de mise en œuvre. Fortement impliquée dans plusieurs projets visant **la montée en compétences sur chantier** d'ouvriers et d'artisans, l'Agence collabore avec les fédérations professionnelles, les syndicats, les ministères, Pôle Emploi, les organismes de formation et les organismes techniques.

Pour l'ensemble des branches, l'Agence intervient à différents niveaux par :

- **Le soutien aux projets innovants**, comme la mise en place des ressources de formation en ligne. Par exemple, l'outil e-nergieBAT® offre aux utilisateurs plus d'une trentaine de modules sur le bâtiment et les énergies renouvelables, avec des quizz permettant de vérifier les connaissances acquises.
- **La mise en place de dispositifs de formation** visant à maîtriser les gestes essentiels sur chantier pour favoriser l'efficacité énergétique, en s'appuyant sur des équipements techniques et la formation de formateurs (projet PRAXIBAT®).

- **Les formations de formateurs et d'enseignants**, afin qu'ils soient mieux à même de transmettre aux futurs professionnels et aux professionnels eux-mêmes les connaissances liées à la transition énergétique, aussi bien les concepts que la pratique. L'ADEME a notamment passé un accord cadre avec le ministère de l'Éducation nationale et mis en place un dispositif permettant de former les enseignants.
- **La contribution à la structuration de nouveaux métiers**, par exemple dans les biodéchets, à travers l'élaboration de référentiels d'activités, de compétences et de formations pour des métiers émergents.
- **L'expertise apportée aux OPCA** qui veulent faire évoluer leur offre et y intégrer des préoccupations environnementales et énergétiques, mais aussi auprès du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur des appels à projets. Nous travaillons également avec VIVEA, l'OPCA des agriculteurs pour renforcer l'offre de formation sur la méthanisation.
- **La mobilisation d'acteurs**, de par la neutralité de l'ADEME.





FORMER LES PROFESSIONNELS POUR LES FAIRE **PASSER** **DE L'INTENTION À** **LA MISE EN ŒUVRE** D'ACTIONS CONCRÈTES

Depuis les années 1990, l'ADEME conçoit et diffuse des modules de formation sur ses thématiques : énergie, déchets, urbanisme...

Aujourd'hui, son offre se concentre essentiellement sur les réseaux que l'Agence anime et soutient : Espaces INFO→ENERGIE, Conseils en énergie partagés, chargés de mission dans les collectivités.

Les dispositifs de formation de l'Agence permettent à ces publics prioritaires d'acquérir régulièrement de nouvelles compétences, que ce soit dans les domaines techniques ou dans les méthodes de travail et de communication. Afin d'accompagner les démarches et les outils développés par l'Agence, elle propose également des formations aux collectivités ainsi qu'aux bureaux d'études ou de conseil sur ces sujets : PCET¹, Plans de Prévention des Déchets, AEU². Ces formations ont pour particularité de proposer aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrage un contenu complémentaire, notamment un vocabulaire commun, qui a pour objectif de faciliter le dialogue entre eux.

Pour rendre les formations conçues par l'ADEME les plus efficaces possible, **une attention particulière est portée à l'ingénierie pédagogique**. Cela passe par des approches participatives dont le but est que les stagiaires expérimentent des futures situations professionnelles dès la formation. Les modules sont conçus par des experts pilotés par le Service Formation Externe de l'ADEME, en partenariat avec les services techniques et les directions régionales. L'animation des sessions par des formateurs consultants, en lien permanent avec le terrain, constitue un gage supplémentaire d'actualité et de pertinence.

¹ Plans Climat-Energie Territoriaux

² Approche Environnementale de l'Urbanisme



TRAVAILLER EN PARTENARIAT POUR ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES

Afin de former le plus grand nombre de stagiaires, l'ADEME développe des partenariats de co-conception et de diffusion des modules avec d'autres organismes de formation.

Les modules peuvent être co-conçus avec des organisations professionnelles, complémentaires de l'ADEME, en terme d'expertise. Les modules de l'ADEME viennent compléter et renforcer leur offre. Ils sont également mis en place avec des organismes de formation intervenant déjà dans les champs de l'ADEME ou avec des organismes, tel que le CNFPT, qui proposent leur offre à un très grand nombre de stagiaires.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA FORMATION DES FORMATEURS

La formation de formateurs permet à l'ADEME de démultiplier la diffusion des messages. Sur d'importants dispositifs portés par l'Agence, elle forme des formateurs ayant déjà les compétences techniques, afin qu'ils assimilent le contenu et les messages que l'Agence souhaite véhiculer à travers ses formations.

Par exemple, sur le projet PRAXIBAT®, l'ADEME a mis en place des kits pédagogiques accompagnés d'une formation de formateurs en cascade, permettant à tous ceux qui interviennent sur ces plateaux techniques de disposer des compétences nécessaires. L'ADEME a par ailleurs mené une étude importante sur les besoins de formation des enseignants et des formateurs sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment. Un travail est engagé avec des organismes de formation et les organisations professionnelles pour progresser collectivement et concrètement sur ces aspects.

UN FORT ANCRAGE TERRITORIAL

Les directions régionales de l'ADEME jouent un rôle essentiel en matière de formation.

La formation constitue un levier important pour la mise en œuvre des programmes de l'ADEME sur le terrain. En effet, beaucoup de nos démarches sont accompagnées d'une phase de formation des acteurs afin de leur donner les outils indispensables à la mise en œuvre.

Certaines directions régionales développent une offre de formation spécifique pour accompagner les actions mises en places sur le territoire.

Elles travaillent également en partenariat avec les différents acteurs à l'échelon local : conseils régionaux, chambres consulaires, organisations professionnelles, rectorats. Les directions régionales peuvent également s'associer à des organismes de formation pour leur apporter une expertise ou diffuser l'ensemble des modules de formation conçus conjointement.



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

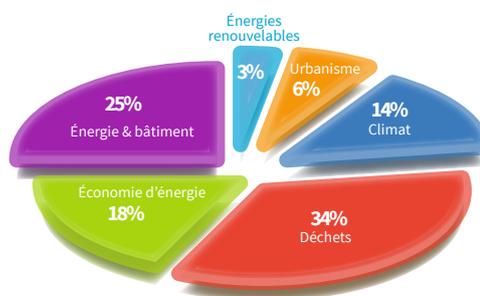
L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

LA FORMATION EN CHIFFRES

Au sein de l'ADEME, une vingtaine d'emplois sont consacrés à la formation.

- **265 formations** assurées chaque année pour **3 000 stagiaires** formés directement par l'Agence dans les domaines des déchets, de l'énergie, de l'urbanisme, du climat...
- **850 stagiaires** formés via **75 sessions** réalisées par des partenaires de l'ADEME



Données 2012



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr